

Commission locale d'information

Auprès du CNPE de Saint Alban

Réunion plénière ouverte au public du 1^{er} décembre 2020 – 18h en visio

Compte-rendu

En présence de :

Membres élus

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par
Elisabeth	TYRODE	Commune de Châlons	
André	MONDANGE	Commune de Le Péage de Roussillon	Mr SIMOND
Isabelle	DUGUA	Commune de Les Roches de Condrieu	Annie VIALLET
Serge	RAULT	Commune de Saint Pierre de Boeuf	Patrick HENRIOT
Christelle	REYNAUD	Commune de Andance	
Philippe	DELAPLACETTE	Commune de Champagne	Stéphane BENOIT
Jean-Michel	SEGUI	Commune de Assieu	Marielle DELHOMME
Régis	VIALLATTE	Commune de Clonas sur Varèze	
Evelyne	ZIBOURA	Commune de Jardin	
Blandine	VIDOR	Commune de Reventin-Vaugris	Jean-Luc LEICHER Jean-Claude MARTICORENA Bernard AUTISSIER
Laurent	TEIL	Commune de Sablons	
Denis	CHAMBON	Commune de Saint Alban du Rhône	
Philippe	GENTY	Commune de Saint Maurice l'Exil	
Michel	CROS	Commune de Saint Prim	
Gilles	VIAL	Commune de Salaise-sur-Sanne	Mme SARRAZIN
Max	KECHINIAN	Commune de Serpaize	Davy ROCHE
Philippe	HEITZ	Commune de Burdignes	
Patrick	METRAL	Commune de Chavanay	Yannick JARDIN
Jean-Philippe	PORCHEROT	Commune de Doizieux	Mickael CLERJON Marie-Paule GRUFFAZ

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par
Georges	DEVRIEUX	Commune de Pelussin	Jean-Charles VALENTIN
Daniel	TORGUES	Commune de Sainte Croix en Jarez	
Fabrice	DUCRET	Commune de Saint Joseph	
Martial	FAUCHET	Commune de Saint Martin la Plaine	
Annette	SERVY	Commune de la Versanne	André GEOURJON
Patrick	OLAGNE	Commune de Venosc-lès-Annonay	Mme PARA
Thierry	KOVACS	Communauté de communes de Vienne Condrieu	Nicolas HIVERNAT
Guillaume	GONTARD	Sénat	Mme LAVAU

Autres membres

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par
Jean-Luc FORNONI	Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère - Antenne Platière	Denis MAZARD
Jacques DUMAS	Fédération départementale de pêche de la Loire	Michel JOMAIN
Jacques AURANGE	Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche	Armand FOMBONNE
Raymond FAURE	France Nature Environnement - Loire	Bernard SCHUMMER
Emmanuel MANDON	Parc naturel régional du Pilat	
Jean-Claude GIRARDIN	Sauvons notre futur	Michel ETIENNE
Eric FOURNIER	ATMO AURA	Nicolas VIGIER
Pascal JALLON	Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère	Dr CAUSSE
Roland DESBORDES Jean DUBOUIS	Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité	
Claude GABELLE	Société Française d'Energie Nucléaire	
David CUESTA	CFE-CGC	

Partenaires

Prénom-nom	Organisme et qualité
Sandra BERNON	EDF
Nicolas DELCROIX	EDF
Bruno DUVAL	EDF
Régis BECQ	ASN
Richard ESCOFFIER	ASN
Fanny PERRIN	ASN
Renaud MARTIN	ASN
Lionel SAEY	IRSN
Marie-Hélène PERTUISOT	IRSN
Christelle ANTONELLI	IRSN
Sylvie BONNAMOUR	Préfecture

1- Accueil de la Présidente, accueil du nouveau capitaine du PSPG et validation du CR de la dernière CLI

Madame Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI

Madame Elisabeth CELARD salue les membres présents, et remercie les représentants de la sous-préfecture, de l'ASN, de l'IRSN, l'exploitant EDF et les partenaires d'être présents à cette réunion. Cette assemblée se réunit chaque année début décembre. Habituellement, une CLI a lieu en amont et se poursuit par une réunion ouverte au public. Ce soir, la réunion plénière est ouverte au public dès le départ. Malgré la crise sanitaire, le choix a été fait de maintenir l'instance, en distanciel, avec tous les petits aléas.

Le bureau, qui a préparé cette réunion, a fait le choix d'aborder des sujets qui permettent aux nouveaux élus et plus particulièrement à ceux des 10 à 20 km (bien que dans les 0 à 10 km, il y a également de nouveaux élus suite aux élections municipales), et au public de ce territoire pour mieux connaître ce qu'est la CLI. Lors du dernier bureau, il a été fait le choix de modifier le contenu et de reporter la présentation des événements significatifs à la prochaine CLI qui aura lieu début 2021 et si possible en présentiel.

Madame Elisabeth CELARD rappelle les points à l'ordre du jour.

Madame Elisabeth CELARD pose quelques règles spécifiques liées au format de la réunion. Le secrétariat de la CLI assure la gestion technique et la prise de parole. Il faut donc une certaine discipline individuelle et collective afin d'avoir une réunion qui se déroule dans de bonnes conditions. Il est demandé de couper le micro et la caméra lorsque les personnes n'interviennent pas. Si une personne souhaite prendre la parole, elle peut actionner l'icône correspondant.

Il est également rappelé que la réunion est enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte-rendu le plus exhaustif possible.

Monsieur Nicolas DELCROIX – EDF

Monsieur Yannick MORS – Gendarmerie

Monsieur Yannick MOHR indique être nouvellement affecté au PSPG (Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie) de St Alban depuis le 1^{er} août, il succède au Capitaine MALBRANQUE qui les a quittés pour la Guyane. Antérieurement, il a servi dans d'autres PSPG, il a un cursus assez axé sur l'intervention. Il est issu d'un recrutement de sous-officiers, il a pu évoluer au sein de la garde républicaine à l'Élysée, à l'escadron de la gendarmerie de Grenoble, ensuite il a épousé la carrière de motard dans la Sarthe, et il est revenu en Isère. Par le cursus de l'avancement de sous-officier, il a enchaîné plusieurs cycles où il a pu prendre différents grades. Il a ensuite pu se présenter aux tests pour rentrer au sein d'un PSPG en 2011. Il a pu évoluer en tant qu'adjudant-chef pendant 3 ans et demi, puis a été intégré au sein du pool commandement, après la réussite de son concours d'officier, il a proposé sa candidature au site d'Arles dans les Bouches-du-Rhône où il a pu effectuer 4 années. Ensuite, il a été absorbé par le PSPG de Cadarache au nord des Bouches-du-Rhône pour la création de cette unité, il y est resté 2 ans, mais pour des raisons personnelles et professionnelles, il a proposé sa candidature sur la Vallée du Rhône, il a eu la chance d'être retenu, et la place du PSPG de St Alban lui a été proposée où il a été particulièrement bien accueilli.

Madame Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI

Madame Elisabeth CELARD lui souhaite la bienvenue, et indique qu'ils auront sûrement l'occasion de se rencontrer lors des prochaines CLI.

Madame Elisabeth CELARD passe à la validation du dernier compte rendu de la CLI de 2019. N'ayant pas de remarques de la part des membres, elle propose de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants présents et représentés.

2- À quoi sert une CLI

Monsieur Richard ESCOFFIER – ASN

Monsieur Richard ESCOFFIER va présenter à la fois l'Autorité de Sûreté Nucléaire et le rôle des CLI puisqu'ils ont été créés par la même loi.

→ L'ASN :

L'ASN est une autorité administrative indépendante qui assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour prévenir les accidents, protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés.

L'ASN a été créée dans sa forme actuelle en 2006 par la loi de transparence et de sécurité en matière nucléaire (TSN) qui a amélioré son statut (elle existait avant sous forme de direction ministérielle), a renforcé son autonomie avec son statut d'autorité administrative indépendante et a affirmé son fonctionnement.

La 2^{ème} loi importante en matière de sécurité nucléaire est la loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui a renforcé ses prérogatives et également celles des CLI.

En matière de sûreté nucléaire, il rappelle que le 1^{er} responsable est EDF (*pour le site de Saint Alban*), les hommes et les femmes qui travaillent dans la centrale. L'ASN n'intervient pas dans les processus de fonctionnement de la centrale, elle n'est pas aux manettes et ne prend aucune décision opérationnelle au quotidien dans les centrales. Elle intervient pour fixer les règles, au travers de documents fixant les conditions d'exploitation puis dans les lignes de contrôle, pour bien vérifier les conditions de sûreté et délivrer des autorisations.

L'ASN a 5 missions :

- Réglementer : elle écrit des guides, des réglementations techniques en matière de sûreté nucléaire ;
- Autoriser : exemple, chaque réacteur nucléaire à l'issue de ses arrêts en maintenance fait l'objet d'une autorisation de redémarrage. Si l'ASN considère que le niveau de sûreté n'est pas satisfaisant, elle peut ne pas délivrer une autorisation de redémarrage ;
- Contrôler, inspecter et sanctionner l'exploitant lorsqu'il existe des non-conformités : il y a assez peu de sanctions, puisque la méthode de l'ASN est avant tout de faire de l'inspection et de demander des actions correctives rapides, et dans la grande majorité des cas, l'exploitant prend en considération les demandes de l'ASN ;
- Contribuer à la gestion des situations d'urgence : elle n'a pas responsabilité de gérer les évacuations, cette prérogative incombe au Préfet, mais en cas de crise, elle est en appui du Préfet pour le conseiller sur les dispositions à prendre en matière de mise à l'abri de la population et des évacuations ;
- Informer les publics : il s'agit d'une obligation réglementaire, elle doit rendre compte au public de ses actions et elle met en ligne ses décisions, ses lettres de suites, etc.

Sur le site www.asn.fr, il est possible de retrouver l'ensemble des décisions et des prises de position de l'ASN, les articles sur la sûreté nucléaire, et une partie régionale (une carte de France où l'on peut cliquer sur une centrale et retrouver tous les résultats d'inspection de l'ASN depuis une vingtaine d'années).

L'échelle INES est une échelle internationale de communication des accidents et incidents nucléaires. Elle a 7 niveaux allant de 1 à 7. En France, on utilise également le niveau 0 pour caractériser les petits événements qui selon l'ASN doivent faire l'objet d'une action corrective et d'une analyse de la part de l'exploitant. Jusqu'au niveau 2, il n'existe aucune conséquence sur les installations ni à l'extérieur de la centrale. L'accident le plus grave en France s'est produit en 1981 à Saint-Laurent des Eaux, classé au niveau 4, suite à une dégradation sérieuse du réacteur. Les populations n'ont pas été exposées. Au niveau 5, il y a eu un accident aux États-Unis en 1979 (Three Mile Island) qui a conduit à la destruction du cœur de réacteur, avec peu de conséquences à l'extérieur du site, et enfin au niveau 7, Fukushima et Tchernobyl. Il s'agit d'une échelle d'information, il ne s'agit pas d'une échelle de gravité technique.

Le champ de contrôle : les centrales nucléaires, le nucléaire de proximité (hôpitaux, les usines classiques qui utilisent des sources radioactives, les dentistes, les vétérinaires, etc.), la gestion des déchets nucléaires et non nucléaires, les transports, la radioprotection, et les conditions de travail et la qualité de l'emploi.

La carte de l'industrie nucléaire montre que la région Auvergne Rhône Alpes est une région où il existe beaucoup d'installations nucléaires. Les installations de Saint Alban et de la région Auvergne Rhône Alpes sont rattachées à la division ASN de Lyon qui est la plus importante en nombre d'inspecteurs (40 personnes).

Quelques chiffres clés de l'ASN (national) :

- 521 agents ;
- 321 inspecteurs ;
- 84 % de cadres parce que le nucléaire est une technique compliquée et il est demandé un niveau technique assez élevé pour contrôler ces installations;
- Le budget consacré à la sûreté nucléaire en France est de l'ordre de 150 millions d'euros partagés entre le budget pour la sûreté nucléaire et pour la radioprotection. 150 personnes travaillent à temps plein pour l'ASN ;
- 1817 inspections par an qui donnent lieu à 23 420 lettres de suite consultables sur le site de l'ASN ;
- 1585 autorisations délivrées par an ;
- Le nombre d'événements en France classés sur l'échelle INES : niveau 0 : 1057 – niveau 1 : 112 et niveau 2 : 3, tous domaines confondus. En faisant des comparaisons avec l'international, il est vrai que l'ASN fait déclarer beaucoup plus de petits événements, mais l'objectif est bien de comprendre leur origine et de faire en sorte qu'ils ne se reproduisent pas.

→ La CLI :

Il s'agit d'une instance locale de débat et de concertation qui a été mise en place autour de chaque site nucléaire. La loi de 2006 est venue généraliser et organiser des commissions déjà existantes autour de certains sites nucléaires, ce qui était le cas à Saint Alban. L'objectif est de susciter des débats et de la concertation autour de l'actualité du site concerné. Au sein des CLI, est toujours présente la tentation de débattre de grands sujets autour du nucléaire, de la politique énergétique, mais l'objectif premier est quand même de discuter de l'actualité des sites. Les exploitants comme EDF ont clairement une obligation d'information sur les actualités, les projets sur les sites nucléaires et autour (aménagement du territoire, les projets d'installation, etc.). S'il y a des projets d'installation, les débats sont tenus au travers des CLI, et l'ASN vient au sein des CLI pour rendre compte de son action. Chaque année, l'ASN vient présenter le bilan de son contrôle.

La CLI est un des acteurs majeurs de l'information locale (ex. : campagne de l'émission d'iode). On retrouve dans les CLI les parties prenantes, l'Etat, les collectivités, les industriels (EDF à St Alban), les associations de protection de l'environnement, et des représentants des salariés au travers des organisations syndicales.

L'un des rôles majeurs des CLI est d'être consulté sur :

- Les procédures administratives majeures ou impactant l'environnement, lors de la création de nouvelles installations nucléaires de base ; d'ailleurs, la CLI est créée avant même la mise en service de l'installation.
- En cas de modifications majeures des installations (ex. : ajout d'un réacteur).
- En cas de modifications des autorisations encadrant les rejets et la surveillance de l'environnement, l'ASN délimite les rejets, mais elle est obligée de consulter la CLI dès lors qu'elle touche à ces limites.
- Les démantèlements et déclassements, même lorsqu'il s'agit du démantèlement d'un site nucléaire qui s'arrête.

Les CLI ont plutôt bien fonctionné depuis 2006. Elles ont été créées par décision du président du Conseil Départemental du département dans lequel s'étend le périmètre INB (ou par décision conjointe si emprise pluri-départementale).

La CLI comprend 4 catégories de membres :

- Des élus des Départements ou communes situées dans la zone PPI (Président du Conseil Départemental, députés et sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, maires ou conseillers municipaux, communautés de communes) ;
- Des représentants d'associations de protection de l'environnement œuvrant dans le (ou les) département(s) intéressé(s). On retrouve cette idée de débat local, de mise en place d'une concertation sur les sujets locaux et pas forcément sur la politique énergétique nationale ou sur les installations situées en dehors du périmètre de la CLI ;
- Des représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants ou de leurs prestataires ;
- Des personnes qualifiées et représentants du monde économique.

Il y a une 5^{ème} catégorie de personnes qui assistent également aux travaux de la CLI, qui est l'ASN. Il est également possible d'inviter des experts (ex. : l'institut de radio protection et de sûreté nucléaire (IRSN)). Ces personnes ne sont pas à proprement parler membres de la CLI, mais invitées aux débats.

En termes de financement, contrairement aux objectifs initiaux en 2010, les CLI n'ont pas de financement directement alloué par l'Etat. Aujourd'hui, elles sont financées par les conseils départementaux et l'ASN.

La loi de 2015 est venue renforcer le rôle des CLI et appuyer leur rôle d'acteur régional en matière d'information des publics avec notamment :

- L'organisation annuelle d'une réunion publique ouverte à tous ;
- La possibilité de se saisir de tout sujet relevant de ses compétences et de demander des expertises (suivi, information et concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement) ;
- La possibilité d'organiser des visites des installations nucléaires, pratique qui est assez courante ;
- La possibilité de visites d'installations après un incident de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES ;
- La consultation formelle sur les modifications des plans particuliers d'intervention (PPI) ;
- L'intégration de représentant des États voisins pour les sites frontaliers (*la CLI de St Alban n'est pas concernée*).

Question 1

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES note que Monsieur ESCOFFIER rappelle le bon fonctionnement d'une CLI. Or, celle de St Alban n'a pas fonctionné normalement depuis un an, les années précédentes n'étaient déjà pas idéales, mais depuis un an, il n'y a eu aucune réunion (2 obligatoires et 1 réunion publique). Il estime que malgré la pandémie, il aurait été possible d'avoir des réunions comme celle de ce jour. Il aurait été possible de faire une présentation de l'exploitant. Il ne s'est rien passé à St Alban depuis plus d'un an.

Monsieur Richard ESCOFFIER – ASN

Monsieur Richard ESCOFFIER indique que la situation sanitaire a compliqué la tenue des réunions de CLI. Certaines CLI ont réussi à faire des réunions, mais avec plus ou moins de difficultés. Toutes les instances ont dû s'adapter.

Madame Elisabeth CELARD – CLI

Madame Elisabeth CELARD rappelle que les années précédentes, ils ont maintenu les réunions, ils ont même essayé d'avancer et de faire des thèmes. Il est vrai que cette année, ils n'ont eu qu'une réunion de la CLI, en début d'année. Concernant celle de juin, le bureau s'est réuni et a fait le choix de ne pas la maintenir compte tenu des circonstances, et même pour celle de ce jour, ils ont hésité, mais ils ont fait le

choix de la maintenir sous une forme plus réduite. Elle reconnaît que cette année, ils étaient dans un contexte particulier. Elle espère que 2021 sera différente et qu'ils pourront se réunir, voire même un peu plus si nécessaire.

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES entend que la décision a été discutée au bureau, mais ils n'ont pas de compte-rendu des réunions de bureau pour savoir quand elle a été prise. Il n'a eu aucun contact avec la CLI de St Alban depuis un an. Il faut reconnaître que le délai est un peu long et anormal.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT informe que les comptes rendus sont envoyés aux membres du bureau parmi lesquels il y a un représentant des associations de protection de l'environnement. Il y a systématiquement un compte-rendu des réunions de bureau.

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES estime que ce compte-rendu devrait être envoyé aux membres du collège. Il n'a eu aucune information sur St Alban depuis un an. Pour lui, il ne s'est rien passé à St Alban alors qu'il sait pertinemment qu'il s'est passé des choses.

Madame Elisabeth CELARD – CLI

Madame Elisabeth CELARD se souvient que l'envoi à tout le monde avait été discuté et le choix avait été fait de ne les transmettre qu'aux membres du bureau et chaque membre, représentant une entité, doit envoyer à son collègue.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT explique que ce choix a été fait parce que les personnes représentant les collèges avaient cette responsabilité de transmettre ces éléments en fonction de la décision de chaque collège (soit un résumé, soit un compte rendu exhaustif, etc.). Cette décision a été actée en 2016 lors de l'installation.

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES indique qu'ils en ont discuté et ce système ne fonctionne pas au sein de son collège.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT entend la remarque, mais la procédure fonctionne pour les autres collèges, elle se demande alors s'il faut faire une exception pour le collège des associations ou si ce collège ne peut pas régler ce problème en interne.

Monsieur Jean DUBOUIS – CRIIRAD

Monsieur Jean DUBOUIS indique à Monsieur DESBORDES qu'en tant que membre du bureau responsable du collège des personnes qualifiées, il ne savait pas qu'il devait transmettre le compte rendu, mais dorénavant il le fera.

Question 2

Monsieur Yannick JARDIN – Commune de CHAVANAY

Monsieur Yannick JARDIN explique que la commune de Chavanay est située en grande partie dans la zone des 2 km autour de la centrale, et il souhaiterait savoir qui a autorité pour valider de nouvelles constructions dans cette zone des 2 km. Il aimerait savoir s'il est possible de s'adresser à l'ASN.

Monsieur Richard ESCOFFIER – ASN

Monsieur Richard ESCOFFIER informe que l'aménagement des territoires autour des INB est encadré par une circulaire du 17 février 2010 qui demandait aux Préfets, sur la base de zones définies par l'ASN, de faire des porters à connaissance des risques qui ont été établis en 2012. Il existe bien une zone de 2km à l'intérieur de laquelle il faut éviter de faire des projets dits « sensibles ». Pour caractériser un projet sensible, l'ASN a édité un guide à l'attention des services instructeurs qui délivrent des permis que ce soit collectivités de communes ou services de l'Etat. Ce guide sert également aux Préfets pour le contrôle de légalité.

En revanche, l'ASN ne délivre pas de permis d'urbanisme en propre, elle s'appuie juste sur son guide et quand elle est sollicitée sur des projets particuliers elle rend un avis d'expert. S'il existe un projet susceptible d'être sensible, il faut se rapprocher du service instructeur de ce projet qui regardera s'il est compatible avec le guide de l'ASN ou non. Ce guide fournit une grille d'acceptabilité des projets qui ne permettrait pas de mettre les personnes à l'abri.

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES pense que pour le bureau, il faudrait que les membres soient informés à l'avance des réunions de bureau, de l'ordre du jour et des conclusions du bureau.

Concernant l'urbanisme autour des sites nucléaires, l'ASN avait l'ambition, il y a plusieurs années, de maîtriser beaucoup mieux l'urbanisme autour des sites nucléaires pour ne pas avoir à gérer des situations difficiles en cas d'accident, comme pour les lieux accueillant du public, les supermarchés, etc. Il a l'impression que l'ASN n'est plus très regardante sur la maîtrise de l'urbanisme devant la levée de boucliers de beaucoup d'élus locaux. Il aimerait savoir si ces restrictions d'urbanisme vont s'étendre aux 20 km.

Monsieur Richard ESCOFFIER – ASN

Monsieur Richard ESCOFFIER informe que l'ASN n'a pas changé d'ambition. Jusqu'à 2010, il n'y avait aucune possibilité de restreindre l'urbanisme, mais la circulaire de 2010 a demandé de faire des porters à connaissance en identifiant les risques immédiats, avec la capacité de mettre à l'abri les populations en cas d'accident. Cette circulaire n'est pas rétroactive et n'impacte pas l'existant.

L'idée est que pour les accidents en phase réflexe (conséquence immédiate), il faut pouvoir alerter les populations et de les mettre à l'abri, d'où les critères du guide qui excluent par exemple les stades, les installations de plein air, pas de camping dans la zone des 2 km. Les zones concernées par la maîtrise de l'urbanisation sont celles dites de danger immédiat qui ne sont pas les mêmes que les zones PPI. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction des sites, par exemple à Tricastin, c'est 3,5 km. Des zones ont été déterminées dans le cadre de l'application de cette circulaire, et ensuite, ils sont sur le même article d'urbanisme qui s'applique à tous les domaines de risques, l'un qui est porté à connaissance des services instructeurs et il y a du contentieux administratif si les porters à connaissance ne sont pas respectés. La seule différence entre la maîtrise de l'urbanisation autour des industries classiques est que dans le nucléaire, ils ne peuvent pas agir sur l'existant, il existe donc des installations historiques qui se trouvent dans des zones PPI, alors qu'elles n'auraient pas été autorisées après 2010. À Tricastin, il existe un hypermarché qui n'aurait pas été autorisé aujourd'hui dans cette zone, mais qui était installé avant 2010.

L'ASN n'a donc ainsi pas changé d'ambition et la réglementation reste la même. L'extension des PPI à 20 km n'impacte pas les zones de danger immédiat, définies en application de la circulaire (environ 2km pour le site de St Alban).

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES demande si la vitesse du mistral à St Alban est différente de celle de Tricastin.

Monsieur Richard ESCOFFIER – ASN

Monsieur Richard ESCOFFIER explique qu'à Tricastin, le site ORANO génère un risque chimique car le site entrepose notamment de l'acide fluorhydrique et avec les mêmes conditions de mistral, ils doivent prendre plus de précautions. Toutefois, pour les risques chimiques, un mistral fort est favorable à la dilution du gaz et, contrairement à une idée reçue, les rejets restent concentrés plus longtemps avec un vent faible, et auraient donc un impact sanitaire plus important.

Monsieur Philippe GENTY – Commune de Saint Maurice l'Exil

Monsieur Philippe GENTY indique qu'il a une grande partie de la commune située dans les 2 km et il peut garantir que sur cette partie, le guide est systématiquement mis en œuvre. Sur tous les projets identifiés comme pouvant poser une problématique face au guide, la commune réalise un travail en amont avec l'ASN pour expliquer le projet, les dimensionnements, les problématiques, la garantie des habitants, sachant qu'à partir du moment où l'ASN émet un avis défavorable sur le projet, il faut totalement le reprendre s'ils veulent le mener au bout. Il est toujours du ressort du Maire de signer le permis de construire sauf que le Préfet ne tarderait pas à intervenir si un permis de construire était signé par le Maire avec un avis défavorable de l'ASN. Il peut donc garantir que le guide est systématiquement mis en œuvre et une autre des dispositions est une baisse de la densification urbaine par rapport aux dispositions signées et aux orientations données par le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) ou le PLH (Plan Local d'Habitat). Il existe donc bien des dispositions spécifiques qui sont toujours en application dans les 2 km, et il rappelle que le Maire est responsable de la sécurité de ses concitoyens sur la totalité de sa commune et plus précisément dans les 2km.

Monsieur Richard ESCOFFIER – ASN

Monsieur Richard ESCOFFIER ajoute qu'il y a des projets existants où les collectivités ont réussi à améliorer la protection des personnes fréquentant les lieux en question. Un travail est effectivement conduit en amont pour faire progresser les choses, ce qui permet d'agir progressivement sur l'existant.

3- Nouveaux élus et projet de formation : présentation

Madame Ariane PONT – CLI ISÈRE

Madame Ariane PONT fait la présentation du dispositif de formation des membres élus de la CLI du CNPE de Saint Alban qui va se déployer sur l'année 2021.

Elle rappelle que les élus concernés par la CLI sont ceux dont tout ou partie de la commune est compris dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention, plan qui a été élaboré par les services de l'État et révisé en 2018 pour intégrer une extension de son champ de 10 à 20 km. Il a fait l'objet d'une enquête publique dans l'ensemble des communes concernées.

La carte de la CLI (page 3 du document) se déploie sur 5 départements, concerne 7 établissements publics de coopération communale, 139 communes et environ 335 000 habitants.

Consciente de la complexité et de la difficulté d'appréhension de ces sujets, notamment pour les communes qui rejoignent ce périmètre, la CLI de Saint Alban a souhaité proposer un dispositif de parrainage aux nouveaux membres.

Ce dispositif comporte plusieurs briques dont la 1^{ère} était, dans l'attente des élections municipales et pour répondre aux questions les plus pressées des nouveaux élus arrivés dans la CLI, la mise en place de 6 parrains, élus de la CLI, notamment dans le périmètre des 2 km, qui se rendaient disponibles pour des interventions à la demande dans les EPCI avec la Présidente de la CLI. 3 EPCI ont déjà sollicité cette

intervention. L'idée de ce binôme était de présenter la CLI, mais également de recueillir toutes les questions et de voir ce qui préoccuperait les nouveaux arrivants.

Des contacts directs entre les parrains et les élus nouvellement intégrés ont pu être également organisés selon les besoins.

En 2021, la CLI a souhaité élargir ce dispositif et proposer plusieurs modules de formation aux notions indispensables à l'entrée dans la CLI, tous ces éléments seront financés par le Département de l'Isère. Le public à former est étendu à tout élu ou personnel communal qui va s'occuper de la rédaction ou de la mise à jour du PCS des communes faisant partie du PPI du CNPE de Saint-Alban, avec une priorité donnée aux nouveaux membres (rayon de 10 à 20 kms autour du site), mais la possibilité est également donnée aux membres de la CLI d'autres collèges de « compléter » les sessions non complètes. Les élus du périmètre 0-10 km peuvent ainsi également profiter de la formation.

Madame Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI

Madame Elisabeth CELARD précise que lorsqu'elle est intervenue dans les intercommunalités avec les parrains, il y avait également un représentant de la centrale nucléaire qui a présenté ce qu'était une centrale aux personnes présentes.

Madame Ariane PONT – CLI ISÈRE

Madame Ariane PONT ajoute qu'ils sont en cours d'attribution du marché public de formation, elle ne peut donc pas donner le nom des attributaires. Néanmoins, il est important de présenter les 3 modules de formation qui seront proposés à partir de 2021. Tous les éléments pratiques (lieu des sessions, les dates, etc.) seront transmis par mail.

- Le 1^{er} module : formation de base : notion de sécurité et sûreté nucléaire pour comprendre le fonctionnement d'un site nucléaire. En une demi-journée, le but est d'apporter une information synthétique et pédagogique sur le fonctionnement d'un site nucléaire tel que le CNPE de Saint-Alban et de transmettre les clés de compréhension d'un incident / accident nucléaire sur ce type de site et les risques encourus par la population environnante.
- Le 2^{ème} module : Formation sur le plan communal de sauvegarde (PCS) pour les élus sur une demi-journée. L'objectif est d'apporter des éléments juridiques, techniques et pratiques sur le PCS, et notamment son volet nucléaire, de donner les fondamentaux de la gestion de crise en matière nucléaire, et de sensibiliser les participants aux rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de crise, dont un focus sur les acteurs communaux.
- Le 3^{ème} module : il interviendra à la suite du module 2, sur une demi-journée, l'idée étant de proposer, après avoir rédigé son PCS, une mise en pratique, un exercice de crise pour tester les éléments indiqués dans le document et à mettre l'organisation du PCS de la collectivité testée en action autour d'un incident ou d'un accident nucléaire, et simulera les ordres, les impondérables, les informations pouvant arriver au poste de commandement communal et qui peuvent impacter les décideurs en moment de crise. L'exercice sur table rassemblera également autour d'une commune souhaitant tester son PCS des interlocuteurs d'autres communes souhaitant assister à l'exercice en tant qu'observateurs pour en tirer des enseignements pour leur pratique propre. Un débriefing à chaud sera réalisé à la fin de l'entraînement afin de faire le point sur les avancées et points d'amélioration à préconiser à la commune, mais également pour les communes observatrices.

Les modalités pratiques et le calendrier :

Le marché est en cours d'attribution par le Département. Les 1ères sessions devraient débuter sur le 1^{er} trimestre 2021 avec une priorité aux modules 1 (les fondamentaux) et 2 (les notions sur le PCS), et en 2022, ouverture de la formation 3 sur le test des PCS. L'accès au module 3 est conditionné au suivi du module 2 et à l'écriture avérée d'un PCS pour la commune souhaitant tester son document.

L'idée pratique de ces modules est de les regrouper par EPCI, par lieux géographiques, afin d'éviter des déplacements aux participants, il sera privilégié le déplacement du formateur.

Un mail d'information sera communiqué pour annoncer les dates de sessions dès que les prestataires seront choisis et les dates programmées, avec lien d'inscription.

Question 3

Madame Annie VIALLET - Commune de Les Roches de Condrieu

Madame Annie VIALLET informe être maire depuis 3 mandats et depuis la création du PCS en 2009, ils ont fait une mise à jour, mais n'ont réalisé qu'une simulation en réel dans les QG de crise. Elle estime que ce n'est pas suffisant. Une simulation avait été déprogrammée suite à l'arrivée de Greenpeace à Tricastin, événement majeur qui a empêché cette nouvelle expérience, et elle pense qu'attendre 2022 est trop long avant de pouvoir expérimenter leur PCS. Elle demande s'il est possible d'envisager une simulation en réel chacun dans sa commune de la part du CNPE de Saint-Alban.

Madame Elisabeth CELARD – CLI

Madame Elisabeth CELARD explique qu'il y a deux choses, l'exercice géré au niveau national a lieu tous les 5 ans, le dernier n'a d'ailleurs pas pu avoir lieu complètement. La CLI propose en 2022 de faire un exercice plus local et au niveau des communes. Il est possible d'avoir un très bon dossier et ne pas savoir le mettre en pratique.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame BONNAMOUR appuie les propos de Madame CELARD, la Préfecture a conscience de tout l'intérêt d'un exercice nucléaire sur un site comme le CNPE de Saint Alban, mais effectivement, la Préfecture n'a pas la main sur les exercices, il s'agit d'une décision nationale, le programme des exercices sur les sites nucléaires est élaboré au niveau du ministère. Les sites nucléaires sont nombreux et pour le moment, il n'y a pas d'exercice programmé sur le CNPE de Saint Alban. Le dernier exercice nucléaire en Isère a eu lieu en 2018 à l'Institut Laue Langevin à Grenoble.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT pense que si certaines communes du périmètre ayant déjà un PCS actif souhaitent un exercice au niveau des propositions de la CLI, ils pourront l'envisager dans le cadre de la formation proposée, avant 2022. Une fois que le marché sera attribué, ils activeront le prestataire en ce sens.

Question 4

Madame VIDOR - Commune de Reventin-Vaugris

Madame VIDOR demande dans quelle condition financière se fait cette proposition d'exercice grandeur nature. Elle souhaite savoir si une participation est demandée à la commune.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT explique que toutes les sessions prévues et les exercices sont pris en charge par le Département dans le cadre de ses financements de la CLI, avec le concours de l'ASN. Le nombre de sessions est limité par année pour entrer dans le budget. Soit la commune pourra tester son propre PCS soit elle assistera à un exercice, toutes les communes ne pourront pas tester leur propre PCS, mais elles y auront participé pour avoir des éléments pratiques.

Madame VIDOR - Commune de Reventin-Vaugris

Madame VIDOR rappelle que la commune a toute latitude pour tester son PCS avec un prestataire.

4- Le PPI, l'alerte en cas d'accident, sensibilisation iode

Madame Ariane PONT – CLI ISÈRE

Madame Ariane PONT informe que ce sont les services de la protection civile de la Préfecture qui vont faire un point, dans un premier temps, sur le plan particulier d'intervention (PPI).

Madame Sylvie BONNAMOUR, Service de la protection civile de la préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR explique que le PPI est un plan de secours, une démarche anticipative, qui va permettre de déterminer et d'organiser la réponse des différents acteurs qui seraient engagés si un événement survenant au niveau de la centrale était susceptible d'engendrer un risque radiologique les conséquences sortiraient du périmètre de l'établissement.

Un PPI est un ordre d'opérations, et organise la gestion de la crise. Le PPI du CNPE a été révisé en 2018, et approuvé par le Préfet en juillet 2019 après consultation des services et des populations. La particularité de ce PPI est que le périmètre a été élargi puisqu'à la suite des événements de Fukushima, la doctrine nucléaire a voulu élargir le périmètre d'intervention et de protection autour des CNPE. Il a été élargi de 10 à 20 km. Aujourd'hui, le PPI du CNPE de Saint-Alban concerne 137 communes et environ 340 000 habitants.

Pour le déclenchement du PPI, on considère le risque de rejet :

- Pour un risque de rejet à moins de 6 heures, on va parler de cinétique rapide ;
- Pour un risque de rejet à plus de 6 heures, on va parler de cinétique lente.

Le déclenchement s'organise également autour de 3 périmètres :

- Un périmètre de 2 km autour du site : phase réflexe, s'il y a un rejet court, on part en phase réflexe et la population est mise à l'abri ;
- Un périmètre de 5 km : phase d'évacuation immédiate qui est utilisée également en cas de rejet à cinétique rapide, soit un risque de rejet en moins de 6 heures ;
- Un périmètre de 20 km où l'on parle de cinétique lente, de phase concertée. S'il existe un risque de rejet à plus de 6 heures, ce délai laisse le temps d'une concertation entre les acteurs et la possibilité d'organiser une évacuation si nécessaire.

Concernant l'alerte des populations, elle est organisée autour de 2 systèmes :

- Le dispositif dit SAPRE, système d'alerte géré par EDF, l'exploitant, il est situé dans la zone des 2 km autour du CNPE, et en cas d'accident nucléaire avec un risque d'impact à l'extérieur du site, l'exploitant a délégué au Préfet pour mettre en fonctionnement immédiatement ce système d'alerte qui va demander à la population du périmètre des 2 km de se mettre à l'abri et à l'écoute des moyens radio pour prendre connaissance des consignes.
- Le système SAIP, système d'alerte et d'information des populations géré par l'Etat ; il sera également utilisé en cas d'incident nucléaire

Mme BONNAMOUR insiste sur l'importance du lien entre la préfecture et les communes et également de la mobilisation des maires qui sont un relai essentiel pour l'État sur le terrain au plus près des populations. La préfecture dispose d'un système sur lequel sont enregistrées les coordonnées de toutes les communes situées dans le périmètre du PPI, et en cas d'incident nucléaire, un message est envoyé sur tous les numéros de téléphone communiqués de façon à avertir les communes de l'incident qui est en train de se dérouler.

Il importe de noter que le PPI du CNPE de Saint Alban impacte 5 départements. Si un événement nécessitant le déclenchement du PPI survenait, la préfecture de l'Isère et le service de la protection civile de l'Isère travailleraient en lien avec les services de la protection civile de chaque département. Chaque Préfet est responsable de la gestion d'une crise qui peut concerner la population de son département ; ce n'est pas le Préfet de l'Isère qui va ordonner à la population du Rhône d'évacuer, un relais et un travail en coopération vont s'organiser. Le rôle du Maire est important puisqu'il sera le relais, sur le territoire, de l'information transmise par la Préfecture. Si un Maire reçoit une alerte de la préfecture suite à un incident au CNPE de Saint Alban, afin de mettre la population à l'abri ou de déclencher un ordre d'évacuation, le Maire devra alors utiliser tous les moyens à sa disposition (ex. : panneaux à messages variables, des véhicules de

police, des systèmes d'envoi de SMS, etc.).

Concernant l'iode, il peut être demandé aux habitants de prendre un comprimé d'iode en cas de déclenchement de l'alerte suite à un incident sur un site nucléaire. Il faut distinguer l'iode stable et l'iode radioactif. L'iode est un oligoélément naturel qui est indispensable au fonctionnement de la thyroïde et que l'on trouve dans l'alimentation au quotidien. En cas d'incident sur un site nucléaire, il est possible qu'il y ait un rejet d'iode radioactif, et lorsqu'il est demandé à la population de prendre des comprimés d'iode stable, cette absorption vise à saturer la thyroïde d'iode stable de façon à ce qu'elle ne puisse pas, ou en tout cas moins, absorber l'iode radioactif qui serait éventuellement émis lors d'un incident nucléaire. La prise de comprimés ne se fait que sur ordre du Préfet. La population peut se procurer ces comprimés lors de campagnes organisées régulièrement sur un plan national, Depuis 2019, il y a eu une campagne complémentaire nationale de distribution d'iode sur le périmètre des 10 à 20 km des PPI. Il s'agit d'une collaboration entre EDF et le ministère de l'Intérieur, (la MARN, la mission d'appui à la gestion du risque nucléaire).

Des réunions ont été conduites au niveau national et local, des courriers ont été envoyés depuis le niveau national à l'ensemble des communes situées sur le périmètre élargi de 10 à 20 km du PPI du CNPE de Saint Alban. Normalement, à ce jour, toutes les communes en ont été destinataires, tous les habitants, particuliers et entreprises, ont été destinataires de bons de retrait envoyés depuis le niveau national par des prestataires. Les particuliers comme les ERP (établissements recevant du public) ont été invités à retirer des comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires de l'opération. En cas de difficultés, ils peuvent s'adresser à leur mairie qui, en cas de difficulté particulière alertera la préfecture. . Il est toutefois possible qu'il y ait des manquements, les fichiers d'envois ont été faits par des regroupements d'autres fichiers, il est très difficile de savoir qui a déménagé, qui habite à cette adresse et qui n'y habite plus. Il est vraiment important que toutes les personnes soient munies de leur comprimé et que celles qui ne se sont pas encore procuré les comprimés fasse la démarche.

En cas d'incident nucléaire, l'ordre de prise de comprimés d'iode viendrait de la Préfecture du département dans lequel vous résidez. Les dosages sont indiqués sur les boîtes, à titre indicatif, il s'agit de 2 comprimés pour les personnes de + de 12 ans, 1 comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans, un ½ comprimé pour les bébés de 1 mois à 3 ans, et ¼ de comprimé pour les bébés jusqu'à 1 mois. Les comprimés peuvent être dissous dans de l'eau, du lait. Il y a à priori peu d'allergies à la prise de comprimés d'iode. Pour les personnes qui ne seraient pas en possession de leurs comprimés, il y aurait déclenchement d'une opération visant à leur en fournir.

Il est possible pour les personnes n'ayant pas reçu leur bon de retrait d'aller retirer les comprimés en pharmacie, il suffit d'apporter une attestation de résidence et de préciser le nombre d'habitants. Il est vrai que certaines pharmacies peuvent être réticentes, néanmoins la préfecture invite les personnes à insister et si vraiment il est difficile d'obtenir les comprimés, ne pas hésiter à faire connaître ces difficultés auprès de la préfecture.

Question 5

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES remercie pour la présentation. Il aimerait connaître le pourcentage de personnes ayant retiré leurs comprimés d'iode autour de Saint Alban, parce qu'il croit savoir que la moyenne nationale n'est pas bonne, de l'ordre de 50 %.

Il habite loin d'une centrale et il sait très bien que les nuages radioactifs ne s'arrêtent pas aux limites administratives, et il estime que toutes les personnes, même au-delà des zones des 20 km, devraient avoir des comprimés d'iode à la maison, mais il est difficile de s'en procurer en pharmacie ; néanmoins, il faut insister parce que les gens ont le droit d'en acheter.

Madame Sylvie BONNAMOUR a indiqué que le plan départemental a été adopté en Isère, mais en tant que membre de la CLI, il aimerait connaître les décisions qui ont été prises pour l'Isère pour le plan départemental de réponse à une crise d'urgence radiologique.

Il est indiqué que pour prendre les comprimés d'iode, il faut attendre l'ordre du Préfet. Le Préfet ne prendra la décision que si les niveaux de contamination dans l'environnement sont très importants. En cas de petite contamination en iode radioactive dans l'environnement, la décision de prendre de l'iode ne sera pas donnée. Il est très critique sur les niveaux d'intervention. Les gens pensent qu'en cas de rejets radioactifs, que ce soit rapide ou lent, des mesures de protection seront mises en

place, or ce n'est pas du tout le cas. La mise en route des mesures de protection ne se déclenchera qu'en cas de niveau très important que ce soit pour les comprimés d'iode ou les aliments qui seront contaminés derrière. Les niveaux qui seront tolérés en cas d'accident nucléaire et qui ont été décidés par la France et par l'Europe sont extrêmement élevés, bien plus élevés que les normes de Tchernobyl. Il faut donc être vigilant vis-à-vis de ces niveaux d'intervention.

Au péage du Roussillon, il y a une balise de contrôle et de surveillance de radioactivité de l'air ; il s'agit également d'une balise d'alerte, elle est indépendante de l'exploitant et du réseau national, elle était financée en partie par le Département de l'Isère qui malheureusement s'est désengagé, mais elle fonctionne toujours sur les fonds propres de la CRIIRAD, réseau indépendant qui s'est étendu aujourd'hui de Genève à Avignon. En cas d'accident nucléaire, ce réseau serait une réelle source d'informations qui, malheureusement, risquent d'être contradictoires avec les sources officielles comme ils ont déjà pu le constater. Il trouve qu'il est dommage de ne pas pouvoir discuter clairement avec les autorités locales, préfectorales, de ces sujets. À quel niveau de radioactivité dans l'air, faut-il intervenir ? La CLI pourrait être un membre actif dans ce genre de débat, il faut se mettre d'accord avant qu'il y ait un accident sur le qui fait quoi, et à quel niveau.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR est d'accord que le taux de retrait des comprimés d'iode n'est pas assez élevé, et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir fait des campagnes d'information ou d'avoir relayé le message auprès des populations concernées. Effectivement, une éducation est à faire à ce niveau, c'est pourquoi régulièrement, ils sont en contact avec le ministère qui a communiqué les taux. Il y a donc des campagnes de communication en cours et d'autres sont envisagées pour que la population prenne conscience de la nécessité d'aller retirer les comprimés. La population dans le périmètre de 10 à 20 kilomètres n'est pas vraiment accoutumée au sujet de la prévention en matière nucléaire. et On peut espérer que peu à peu la situation évoluera..

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES pense que sur le département de l'Isère, tout le monde devrait être équipé de comprimés d'iode, mais il existe, de toute façon, pour le reste du département, le Plan Iode Départemental, ce qui signifie qu'en cas de nécessité de couvrir tout le département, ce plan serait déclenché et permettrait la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble du département, ce plan vient en complément de ces distributions faites tous les 5 ans sur les périmètres des PPI.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Concernant le plan départemental d'urgence nucléaire, elle n'y répondra pas puisque la discussion portait sur le PPI, et elle ne souhaite pas mélanger les sujets. Néanmoins, Madame Ariane PONT pourrait faire savoir son désidérata quant à ce plan d'urgence nucléaire et de son côté, elle verra ce qui peut être fait.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT transmettra la demande.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR restera en lien avec Madame Ariane PONT sur ce sujet.

Concernant le moment où la décision sera prise de prendre les comprimés d'iode, le préfet est assisté de l'IRSN et l'ASN, et la décision sera prise sur le conseil de ces organismes et de ses experts. Elle invite Monsieur ESCOFFIER ou l'IRSN à se prononcer plus en détail sur ce point puisqu'elle n'a pas la compétence technique pour en discuter.

Le « qui fait quoi » est défini dans le PPI. Aujourd'hui, il existe assez de documents et l'ASN dispose d'un site très transparent quant à la façon dont les décisions sont prises et quant aux critères. Il y a une

information ouverte qui permet d'aller rechercher les éléments qui manqueraient. Le Préfet peut également être saisi par courrier ou par mel. . Il est de ce fait toujours possible de poser des questions et de faire remonter très officiellement tout ce qui paraît important pour chacun.

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES habite dans la campagne, il ne souhaite pas attendre qu'on lui apporte des comprimés d'iode en cas d'accident dans lequel il serait concerné. Il a fait des calculs et des comparaisons. Il entend la volonté de couvrir l'ensemble de la population, en partie en zone rurale, mais au vu de tous les habitants qui se trouvent dans tous les petits villages de l'Ardèche, il se demande qui va leur apporter les comprimés d'iode. Des communes vont être mises à contribution et en tant qu'élus, les membres présents vont être concernés, cela doit donc faire partie du plan communal. Il ne voit pas comment cela va pouvoir s'organiser en situation accidentelle. Il rappelle à cet égard qu'en situation accidentelle, l'environnement est contaminé, le climat n'est pas serein, et il pense qu'il faut que tous les gens aient des comprimés d'iode chez eux.

Sur les niveaux d'intervention, effectivement, le Préfet va s'appuyer sur les organismes officiels, sauf que ces derniers ne prendront la décision d'informer le Préfet que si le niveau de contamination dans l'environnement est important ; si ce n'est pas le cas, il n'y aura pas forcément de mesure de prise. C'est pourquoi il aimerait que, dans le cadre de la CLI, il soit possible de discuter avant qu'il y ait un accident. Il pense qu'il faudrait donner le niveau de contamination dans l'air en iode puisque lorsque la radioactivité sort de la centrale, elle sort dans un premier temps dans l'air puis elle arrive ensuite dans l'assiette des gens. Il rappelle qu'il y a des modèles puisque l'IRSN a travaillé sur ce point. Il conteste le fait que des mesures seront prises que si le niveau de dose estimé par les organismes officiels tels que l'IRSN et l'ASN est bien trop élevé. Il rappelle qu'au Japon, cela s'est vu il y a moins de 10 ans.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR va expliquer ce qu'il en est pour l'Isère à propos de l'organisation du plan iode. Effectivement, les communes sont sollicitées dans le sens où elles seront des centres de distribution, d'ailleurs ce plan iode est en train d'être retravaillé de par l'élargissement des périmètres des PPI. Un système de distribution était en effet prévu, mais comme les PPI ont vu leur périmètre élargi à 20 kilomètres, l'organisation de la logistique et de la distribution de comprimés est en train d'être revue. Le plan prévoit l'apport de comprimés effectuée par un prestataire, dans les communes et ensuite chaque commune doit organiser les distributions à ses habitants.

Monsieur Roland DESBORDES posait la question de l'organisation et de la distribution des comprimés dans le cadre du plan iode. Lorsqu'il a été fait référence à l'assiette, au fait que l'iode peut contaminer les aliments, oui, il est également possible pour le préfet d'interdire la consommation d'aliments cultivés sur place, mais aussi de restreindre la consommation d'eau.

Question 6

Madame PARA – Venosc-lès-Annonay

Madame PARA se demande ce qu'il en est pour les personnes qui n'ont pas de thyroïde. Elle souhaite savoir si ces dernières doivent prendre des comprimés d'iode.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR n'est pas en capacité de répondre. Elle demande l'appui de personnes compétentes de la CLI.

Dr CAUSSE – Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère

Le Dr CAUSSE répond que lorsqu'il n'y a pas de thyroïde, il n'y a pas de risque de cancer de la thyroïde.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR ajoute que le fait de saturer la thyroïde avec de l'iode stable a effectivement pour objectif d'éviter que l'iode radioactif soit absorbé par la thyroïde et à terme développer un cancer de la thyroïde. S'il n'y a pas de thyroïde, l'iode radioactif ne peut pas se fixer, il n'y a donc pas de risque de cancer de la thyroïde.

Question 7

Madame REYNAUD – Andance

Madame REYNAUD se situe à Andance, une commune de l'Ardèche et elle est nouvellement élue. Elle a vécu à Saint-Maurice l'Exil, c'est pourquoi depuis toute petite, elle est sensibilisée à la centrale. Elle souhaiterait savoir comment elle va renouveler ses comprimés d'iode pour les habitants d'Andance. Elle sait qu'ils en ont en Mairie, mais n'est pas certaine que tout le monde les ait à domicile.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR invite Madame REYNAUD à faire de la communication auprès de sa population. À Andance, située dans le rayon des 10 à 20 km, les habitants de cette commune ont donc dû recevoir, tous ou en partie, les bons de retrait ainsi que les communications qui ont été faites dans le cadre de la campagne engagée depuis janvier 2019. Elle invite donc Madame REYNAUD à continuer à faire des campagnes de communication régulièrement, peut-être par le biais d'un bulletin communal ou d'une affiche située à l'entrée de la commune tout en précisant que même les personnes qui auraient dû aller retirer leur comprimé d'iode en septembre 2019, peuvent y aller en décembre 2020, voire en 2021.

Madame REYNAUD – Andance

Madame REYNAUD informe qu'à Andance, ils ne parlent que très peu de la centrale. C'est pourquoi elle est d'accord sur la nécessité de sensibiliser les gens à ce danger puisque ces derniers ne sont pas toujours conscients des dangers de la centrale nucléaire de Saint Alban.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR suppose que ce département n'est pas très concerné par des sujets à risque.

Madame REYNAUD – Andance

Madame REYNAUD avoue qu'ils parlent plus de risques d'inondation.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR comprend que ce n'est pas dans la culture des habitants de cette commune. Toutefois, si Madame REYNAUD a cette conscience, elle l'invite à faire de la communication régulièrement sur ce point.

Monsieur ETIENNE – Association Sauvons notre futur

Monsieur ETIENNE demande s'il est possible d'avoir un bilan de distribution de comprimés d'iode commune par commune.

Madame Sylvie BONNAMOUR – Préfecture

Madame Sylvie BONNAMOUR précise que ces bilans ne sont pas effectués au niveau de la préfecture, mais par la MARN (Mission d'Appui à la gestion du Risque Nucléaire) au niveau du ministère. Néanmoins, elle posera la question et donnera la réponse à Madame Ariane PONT qui la communiquera ensuite. Beaucoup de personnes pensent que la campagne complémentaire a été organisée au niveau de la préfecture, mais ce n'est pas le cas. elle a été organisée par EDF au niveau national et par le ministère de l'Intérieur.

COMPLEMENT HORS REUNION : le ministère, interrogé sur la possibilité de disposer des chiffres de distribution commune par commune, a répondu qu'il était impossible d'obtenir ce niveau de détail. En effet, les listings d'envoi étant trop peu précis, les chiffres seraient probablement trop éloignés de la réalité du terrain. La MARN communiquera toutefois des taux locaux dès que l'envoi par courrier des bons sera terminé (envoi à domicile des comprimés – relance). Ils ne pourront toutefois pas communiquer des taux communaux, il s'agira de taux par CNPE.

Madame Elisabeth CELARD – CLI

Madame Elisabeth CELARD précise que dans la mesure où il y a des questions et que si les moyens techniques distanciels de la réunion de la CLI ne permettent pas de les poser, il y sera toujours possible de les transmettre au secrétariat de la CLI et dans ce cas, des réponses seront apportées.

5- Enquête IRSN

Monsieur Lionel SAEY - IRSN (principal)

Monsieur Renaud MARTIN – IRSN (intervenant)

Monsieur Lionel SAEY salue les membres présents et les remercie de lui permettre de pouvoir présenter cette étude qui est menée.

Sur l'étude radiologique de St Alban, l'IRSN a commencé ses travaux en 2019. Il va faire un petit état d'avancement du projet, faire une synthèse sur l'enquête alimentaire qui s'est déroulée cet été et qui a mobilisé pas mal de foyers du périmètre autour du CNPE, un bilan du planning général, et donner enfin quelques informations générales.

Tout d'abord, petit rappel pour les personnes qui n'ont peut-être pas suivi le débat de cette étude.

Qu'est-ce qu'une étude radiologique de site ?

Il s'agit d'un nouveau programme de caractérisation de la radioactivité de l'environnement proche des sites nucléaires. Cette étude a été engagée par l'IRSN en complément de la surveillance régulière.

Les objectifs de ces études sont :

- Améliorer les connaissances sur l'influence d'un site nucléaire sur son environnement ;
- Estimer de manière plus réaliste l'exposition des populations avoisinantes ;
- Informer et aider les populations à s'impliquer dans la mesure de la radioactivité environnementale.

Le programme d'étude est réparti entre des études de terrain (prélèvements et analyses réalisées en milieux aquatiques, atmosphérique et terrestre), et des enquêtes de proximité afin de recueillir des informations sur le mode de vie des habitants.

L'étude radiologique du site de St Alban est une étude pilote. Cette étude a commencé en 2019 et il est prévu qu'elle se déroule sur 3 ans, soit jusqu'en 2021. Il a été mis en place par la CLI un groupe de suivi de cette étude. Ce groupe se réunit 2 à 3 fois par an pour permettre aux acteurs locaux de contribuer à ces études, d'émettre des avis, de faire des propositions d'évolution et d'être surtout acteurs de la restitution des résultats.

État d'avancement :

a) Impact COVID :

Comme tout le monde, l'IRSN a été impacté par les 2 confinements liés à la Covid-19. Le premier confinement a eu une conséquence assez lourde sur les activités puisque les sites de l'IRSN ont quasiment tous été fermés durant cette période. Cet arrêt a eu pour conséquence un arrêt temporaire des prélèvements, des traitements et des analyses. Toutefois, le travail de valorisation de résultats a été poursuivi grâce au télétravail des personnes concernées ; elles travaillent sur les demandes qui ont été formulées sur le format de restitution de données. Quelques échanges ont pu se tenir via des visioconférences, et dès le retour à la normale, la préparation des missions de terrain a également repris. Il est évident que ces événements ont eu un impact sur le planning de l'IRSN et de fait, sur l'étude.

Le second confinement n'a pas du tout eu les mêmes caractéristiques que le premier puisqu'il n'y a pas eu de fermeture des sites de l'IRSN et le télétravail n'était réservé que pour les activités compatibles. Ainsi, toutes les missions de terrain, les prélèvements et les analyses peuvent continuer tout comme le travail de laboratoire. L'activité est donc maintenue de manière assez importante sur ce deuxième confinement, ce qui permet de garder un objectif de planning conforme à l'attendu.

b) Etude sur les niveaux de tritium dans l'air :

L'étude sur les niveaux de tritium dans l'air dans l'environnement du CNPE est désormais terminée. L'IRSN a récolté plus de 260 résultats de mesures dans l'environnement. Il avait déjà présenté une première cartographie lors de la réunion de la CLI qui s'était tenue en décembre 2019.

Sur la carte (page 5 du document), il est possible de voir une cartographie de l'environnement avec les 15 points de prélèvements qui ont été étudiés sur cette première étude. Ils ont ainsi une bonne représentativité des niveaux d'activité en tritium dans l'air avec des activités attendues à des niveaux assez faibles autour du CNPE. Il est possible de voir que les activités sont maximales à 1 kilomètre au Nord et au Sud du CNPE, comme attendu sous les vents dominants, avec des moyennes de l'ordre de 4 Bq/L de vapeur d'eau dans l'air, soit environ 0,04 Bq/m³ d'air. Sur cette carte et sur ce graphique, il est possible de voir que les activités rejoignent très rapidement sur les premiers kilomètres sous les vents dominants et directement au premier kilomètre à l'est et à l'ouest des sites, des activités qui sont proches de celles acquises en dehors de toute influence du CNPE. À droite sur le document, il y a une représentation de ces activités en fonction de la distance en kilomètre du CNPE de St Alban et par une répartition des axes de vent nord/sud et est/ouest. Cette première cartographie a finalement permis d'avoir une bonne représentation de la zone d'influence des rejets atmosphériques tritiés du CNPE.

c) Etude sur les niveaux d'aérosols dans l'air :

Cette étude est terminée, tout comme celle des études de mesure des aérosols à 1 kilomètre au sud du CNPE. Monsieur SAEY explique que ce point se situe au niveau de l'activité maximale, qui héberge la station de surveillance du CNPE dite AS1 et 27 périodes de filtres ont été mesurées. Il s'agit d'une machine qui aspire de l'air, les particules en suspension ainsi que les aérosols sont retenus sur un filtre à haute performance et ce dernier est ensuite analysé. Il y a donc eu 27 semaines d'analyses, soit 27 périodes, et sur ces filtres, il y a des mesures par spectrométrie gamma. Grâce à ce dispositif de prélèvement haute performance (300m³/h, 24h/24h) associé à d'autres mesures très performantes par spectrométrie gamma, il a été possible d'identifier quelques traces de radionucléide issues des rejets du CNPE avec des activités de l'ordre du micro Becquerel (10⁻⁶ Bq), entre 0,06 et 5,35 µBq/m³.

Il faut savoir que ces radionucléides résultent du fonctionnement normal de la centrale, que d'autres études du même type ont déjà été menées avec les mêmes équipements autour d'autres CNPE (Tricastin, Cruas, Golfech et Gravelines) et que le même ordre de grandeur de ces radionucléides avait été retrouvé, avec néanmoins la particularité sur St Alban d'une fréquence assez faible de détection.

d) Etudes sur les végétaux terrestres :

L'étude sur les prélèvements et les analyses des végétaux terrestres est quant à elle toujours en cours. L'ensemble des prélèvements a été réalisé, soit environ 74 prélèvements qui ont été effectués entre 800 mètres et 10 kilomètres autour du CNPE grâce à un réseau de correspondants de plus d'une vingtaine d'exploitations agricoles qui les ont fournies en prélèvements et quelques particuliers qui ont donné accès à

leurs jardins potagers. Il a été possible de recueillir :

- 20 prélèvements de feuilles d'arbres ;
- Une quinzaine de prélèvements de fruits ;
- Une vingtaine de prélèvements de céréales ;
- 14 prélèvements de légumes.

Des analyses de tritium sous sa forme libre et sous sa forme liée et des analyses de Carbone 14 ont été réalisées. À ce jour, tous les échantillons prélevés ont été traités et envoyés en analyse et il y a déjà 185 résultats de mesure disponibles. À titre d'exemple, dans la diapositive présentée les résultats obtenus pour le Carbone 14 dans tous ces végétaux ont été intégrés. Un graphique présente les activités en fonction de la distance en kilomètre du CNPE, et ce, en fonction de l'axe nord/sud et est/ouest.

Il faut savoir que le Carbone 14 est un radionucléide également présent dans l'environnement hors influence d'une installation nucléaire puisqu'il a une origine naturelle. Donc, quel que soit l'environnement végétal ou terrestre, il sera possible de mesurer du Carbone 14 à l'intérieur. Il est alors possible de parler de bruit de fond radiologique hors influence d'installation, et en 2019, ce bruit de fond radiologique exprimé en Bq/kg de Carbone contenu dans les végétaux mesurés était de l'ordre de 225 Bq/kg de Carbone plus ou moins sec (schématisé par la bande bleue sur le graphique). Il est possible de voir que les activités dans les végétaux terrestres mesurés sont très majoritairement comprises dans la gamme d'activité mesurée hors influence d'installation nucléaire (le bruit de fond). Néanmoins, il est à noter que sur les 3 premiers kilomètres, elles sont légèrement supérieures à la moyenne calculée témoignant de l'influence des rejets du CNPE. Les activités sont comme attendues, plus élevées au nord et au sud du CNPE sous l'axe des vents dominants entre 1 et 2 kilomètres. Tous ces niveaux sont relativement faibles et sont conformes à l'attendu.

Un autre exemple des résultats de cette étude toujours en cours, concernant le tritium organiquement lié, à ce jour : l'IRSN a reçu 48 résultats sur les 74 attendus. Néanmoins, une tendance se dessine et comme le Carbone 14, le tritium est mesuré hors influence d'installation nucléaire et l'IRSN parle également de bruit de fond pour ce radionucléide. Ce bruit de fond a été schématisé avec une bande et des tirets bleus sur le graphique. Il est possible de voir que les concentrations en tritium dans les végétaux terrestres en Bq/L d'eau contenue dans la matière organique sont comprises entre 0,8 et 4 Bq/L. Les activités maximales comme pour le Carbone 14 sont mesurées sous les vents dominants et dans les premiers kilomètres autour du CNPE, avec quelques activités supérieures à distance du CNPE sous les vents dominants. Pour exploiter ces données, il faut maintenant prendre en compte l'influence des pratiques agricoles en matière d'irrigation et d'aspersion des cultures, ce qui sera abordé dans l'étude des eaux de nappe et de l'usage de l'environnement que l'IRSN va entreprendre.

e) Exposition des populations :

Un des objectifs de ce projet concerne les calculs d'exposition réaliste des populations en mesurant les végétaux terrestres autour du CNPE et en recueillant des informations sur les modes de vie des habitants.

L'IRSN a mis en place une calculatrice d'exposition annuelle d'un adulte en mSv/an. Tout le monde y a accès, il est donc possible pour chacun d'entrer le nom de sa commune, ses habitudes de vie et il sera possible d'avoir l'exposition moyenne d'un habitant sur cette calculatrice.

L'IRSN a pris 5 communes du périmètre étudié, à savoir Assieu et Pélussin qui sont les 2 communes référentes hors influence du CNPE, c'est-à-dire à 7-8 kilomètres à l'est et à l'ouest du CNPE, et 3 communes plus proches du CNPE à savoir Saint-Maurice, Saint-Alban et Saint-Pierre.

L'IRSN présente les activités calculées par la calculatrice EXPOP avec des expositions annuelles qui vont de 3,4 à 4,7 mSv/an. Il est déjà possible de voir qu'il y a une différence entre les expositions annuelles selon le lieu d'habitation.

Sur la base des résultats précédemment exposés et pour répondre aux objectifs de l'étude, il est aisé de commencer à avoir des exemples d'exposition liés au CNPE sur la base des premiers résultats de mesure. Avec les analyses en tritium organiquement lié et libre sur les végétaux et dans l'air, il y a une estimation d'exposition avec inhalation pour une personne qui résiderait 24 h/24 au point de mesure où l'activité a été la plus élevée (c'est-à-dire à 1 kilomètre au sud du CNPE) qui serait de l'ordre de 0,008 mSv/an. Il y a également un premier exemple d'exposition sur l'ingestion de légumes avec les activités maximales mesurées qui seraient du même ordre de grandeur pour 100 % d'autoconsommation, c'est-à-dire essentiellement des aliments produits au niveau d'activité maximum mesurée. La même approche a été

faite pour le Carbone 14. Il avait déjà été calculé dans les premières approches faites lors des études précédentes, que l'influence d'un CNPE en France était de l'ordre de 0,001 mSv/an sur l'ensemble des données recueillies autour de tous les CNPE. Dans le cadre de ce projet, pour répondre à l'objectif de calcul de l'exposition réaliste de la population avoisinante, les résultats de mesure sur les prélèvements effectués dans les différents milieux (terrestres et aquatiques) ajoutés aux enquêtes sur les habitudes de vie (quantité d'aliments produits localement consommée) doivent permettre d'établir un calcul réaliste de l'exposition des populations qui résident dans l'environnement de Saint-Alban.

Un coup d'œil rapide sur les autres études engagées dans le programme et leur état d'avancement :

- L'IRSN continue ses études sur les denrées terrestres autres que les végétaux. Ont été identifiées des productions de viandes, de fromages, de lait, d'œufs et de miel. L'étude est de fait en cours et plusieurs prélèvements ont déjà été réalisés par l'IRSN. Elle a pris un peu de retard puisque des prélèvements devaient se faire en fin 2019-début 2020 et cela n'a pas été possible. Mr SAEY présente une carte qui pointe les premiers prélèvements qui ont été faits ;
- L'IRSN a également rencontré les 4 fédérations de chasse pour leur proposer la fourniture de gibiers (principalement du sanglier). Cette réunion s'est tenue le 29 octobre 2020 et plusieurs échantillons sont à récupérer lors des prochains passages dans cette zone ;
- L'étude qui devait être menée sur les plateaux-repas, notamment dans les cantines scolaires dans certaines communes, s'est vue décalée au printemps 2021, ce décalage est lié aux conditions sanitaires de la Covid-19 ;
- L'enquête sur les habitudes de vie des habitants autrement appelée enquête sur le budget espace-temps (c'est-à-dire le temps que passent les gens à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments et de l'utilisation qu'ils font de l'environnement) a démarré en même temps que l'enquête alimentaire. Elle se poursuivra durant les 7 prochains mois. C'est une prestation faite avec un bureau d'études qui va continuer d'acquiescer des informations sur le mode de vie des habitants.
- L'IRSN a également entamé une étude sur les poissons consommés localement. La campagne de prélèvement a débuté et a été réalisée en amont et en aval du site. Les échantillons ont été traités et envoyés en analyse. Les pêcheurs locaux ont été contactés pour la réalisation de pêche locale et de fourniture en échantillons. À ce jour, un seul échantillon de friture a été récupéré. L'IRSN aura un problème si elle ne récupère pas de nouveau prélèvement assez rapidement, car les délais de retour des résultats risquent de dépasser le délai du planning projet. C'est pourquoi l'IRSN espère pouvoir récolter assez rapidement de nouveaux prélèvements de poissons consommés et pêchés localement ;
- Une autre étude de la chaîne alimentaire en milieu aquatique devait démarrer au printemps 2020, mais elle a été décalée au printemps 2021. Ce décalage est encore une fois directement lié à la Covid-19 ;
- L'étude sur le suivi du tritium dans l'eau du Rhône a été instrumentée. Le matériel est en place et l'étude devrait très prochainement démarrer ;
- L'étude sur les bio-indicateurs en milieu aquatique a été elle aussi décalée au printemps 2021 pour des raisons d'approvisionnement, notamment en végétaux aquatiques ;
- L'étude sur le Carbone 14 dans les cours d'eau a été décalée à l'été 2021 pour les raisons précédemment évoquées ;
- En revanche, l'étude sur les niveaux en tritium des eaux souterraines de la zone de Saint-Alban a débuté. L'IRSN dispose d'un suivi mensuel de 8 piézomètres qui a démarré en octobre. Il y a un suivi ponctuel de captage des alimentations en eau potable prévu sur les communes situées dans les 10 kilomètres, ce suivi va se faire progressivement pendant 1 an. Puis, à partir de mars 2021, l'IRSN va faire un suivi mensuel des principaux captages de la plaine qui sert à l'irrigation des cultures.

Les premiers résultats de la campagne d'octobre 2020 sont arrivés (**Cf. petite carte à droite, page 12 de la présentation IRSN**). Ces derniers montrent les premiers résultats en tritium en Bq/L des prélèvements effectués dans les eaux de nappes réalisés sur le mois d'octobre 2020. Ces derniers sont entre 1 et 4 Bq/L.

Synthèse sur le déroulé de l'enquête alimentaire : (cf. page 13 du doc).

L'enquête a bien mobilisé les élus locaux et elle a été réalisée entre juillet et août 2020.

Sur les 45 communes du périmètre, 34 communes ont été enquêtées. La prise de contact avec les foyers s'est déroulée du 15 juin au 3 juillet 2020 et 131 foyers ont été identifiés. Comme dans beaucoup de ces enquêtes, il y a des refus de dernière minute et des personnes qui restent injoignables. Au total, 120 foyers ont répondu favorablement à l'enquête alimentaire et à ce jour, 115 questionnaires ont été récupérés. L'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions et la très grande majorité des foyers souhaite être conviée à une réunion d'information publique sur les suites de cette enquête. Les résultats de l'enquête qui a été menée par un bureau d'étude seront fournis à l'IRSN en décembre.

L'objectif initial de 150 foyers n'a pas été atteint, mais 120 foyers enquêtés est un résultat satisfaisant compte tenu du contexte sanitaire et des contretemps. En revanche, l'objectif d'une répartition géographique pertinente n'est pas atteint, des zones manquent de représentativité notamment la zone Sud Est.

Le bilan (cf. Page 14 de la présentation de l'IRSN)

M. SAEY présente le planning global de l'étude avec les études démarrées, en cours ou annulées, et leur décalage dans le temps. L'objectif de l'ajustement du planning est d'avoir une réalisation et finalisation des études permettant un calcul d'exposition réaliste en vue d'une restitution fin 2021 (planning initial). Les études plus scientifiques pourront être faites ultérieurement en dehors du planning initial.

La dernière réunion du groupe de suivi s'est déroulée le 29 septembre 2020 avec plus de 20 participants (hors IRSN), des élus, des associations de chasse, des associations environnementales, la sous-Préfecture de la Loire (Saint-Étienne), mais également une équipe IRSN plus nombreuse (6 personnes) pour aborder le travail sur la restitution des résultats.

2 entretiens individuels ont été tenus avec 2 élus locaux concernant ce travail de restitution des résultats et une vingtaine de questionnaires distribués au reste des participants pour bien identifier les besoins.

L'IRSN travaille actuellement sur le dépouillement des premiers questionnaires récupérés lors des 2 entretiens et distribués aux participants de la dernière réunion de suivi. De nouveaux entretiens sont envisagés avec les correspondants locaux prochainement, en attendant de voir dans quel format ils pourront être tenus. Chaque entretien informel avec les correspondants locaux permet de recueillir des informations sur la compréhension des résultats.

Actuellement, étant donné qu'une bonne partie des mesures en Carbone 14 et tritium a été récupérée, l'IRSN est en train de mettre en place une lettre de restitution des résultats à tous les correspondants qui les ont fournis en matrice végétale, elle est en cours de finalisation et sera remise lors d'un entretien individuel, en main propre, afin de bien pouvoir expliquer le contenu. L'IRSN travaille également sur un outil de restitution des résultats qui sera mis à disposition de tous sur une page Web de l'IRSN. Cet outil est en cours de développement.

Monsieur Renaud MARTIN - IRSN

Monsieur Renaud MARTIN voulait simplement souligner que cette étude et ces sites ont demandé une implication forte des acteurs du territoire, et au nom de toute l'équipe en charge de cette étude à l'IRSN, il souhaitait remercier tous les contributeurs parce que tous ces apports vont permettre de mieux documenter l'exposition des riverains de la centrale de Saint Alban. Cette implication montre aussi, et d'autant plus dans les conditions particulières où se déroule cette étude, qu'elle est pertinente, parce qu'elle répond à des préoccupations légitimes et elle va permettre de mieux caractériser l'exposition.

Cette implication oblige l'IRSN et l'ASN à ce que la restitution des résultats de cette étude soit faite non seulement à ceux qui ont contribué, à l'ensemble de la CLI, mais aussi à l'ensemble de la population. Cette restitution doit être la plus accessible et compréhensible pour le plus grand nombre, de façon à sensibiliser la population à la présence de la centrale et à mieux connaître l'environnement dans lequel les personnes évoluent. Un travail de restitution a été engagé par l'IRSN et ce travail fait partie intégrante de l'étude. M. MARTIN profite de la réunion de ce soir, réunissant l'ensemble de la CLI et au-delà puisqu'elle est ouverte au public, pour que chacune des personnes qui serait intéressée, puisse se déclarer volontaire pour participer au travail de restitution. Il s'agira de lui proposer un questionnaire et de voir comment présenter les résultats pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.

Question 8

Monsieur Roland DESBORDES – CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES rappelle que la CRIIRAD avait pu faire une présentation à la CLI de Saint-Alban des résultats des mesures de l'environnement de la centrale. Des résultats très anciens ont été faits à partir de fonds associatifs de simples citoyens. Évidemment, les moyens ne sont pas les mêmes que l'IRSN, mais ils avaient permis de montrer qu'il y avait un marquage de l'environnement, la radioactivité de la centrale se retrouve bien dans l'environnement, contrairement à ce qu'ils entendent régulièrement de l'exploitant qui reconnaît bien des rejets, mais qu'il n'y a rien dans l'environnement. Globalement, les résultats correspondent à ce que la CRIIRAD avait déjà trouvé il y a plusieurs années. Et comme il s'agit de Carbone 14 et de tritium et qu'il y a des rejets permanents, les niveaux ne changent pas beaucoup d'une année à l'autre, en revanche il est en désaccord sur les commentaires de ces résultats. Sur l'impact sanitaire, M. DESBORDES ne dit pas que l'endroit est invivable, mais qu'il s'agit de pollutions, c'est une radioactivité ajoutée, et pour en évaluer un impact sanitaire, il existe des méthodes pour lesquelles il n'est pas d'accord. Il propose que la CLI, lors d'une restitution de ce travail de l'IRSN, permette la tenue d'un débat sur les résultats et les commentaires.

Madame Elisabeth CELARD – CLI

Madame Elisabeth CELARD précise qu'il est possible d'envisager un débat puisqu'après la restitution, ils vont travailler ensemble, et ils pourront voir comment organiser les choses et être le plus ouvert possible. Ils pourront en discuter en bureau.

Monsieur Philippe GENTY – Commune de Saint Maurice l'Exil

Monsieur Philippe GENTY remercie l'IRSN pour sa présence et pour le travail fourni avec les habitants du territoire. Ils ont été très bien reçus, les habitants sont vraiment en attente d'avoir des informations et ils ont été volontaires, quelle que soit la commune sur laquelle ils se sont retrouvés. Un des éléments importants est que Monsieur DESBORDES valide les résultats même s'il était certain qu'en termes d'analyse il n'aurait pas les mêmes.

Il note qu'ils auront également les incidences du fonctionnement de la centrale sur l'ensemble des éléments du milieu que ce soit l'eau, l'eau superficielle, l'eau souterraine, la végétation, l'air, les aliments, y compris au niveau de l'accumulation humaine. Ces éléments sont très importants pour les élus en termes d'information pour pouvoir trouver une communication qui soit la plus simple possible et la plus proche de la réalité pour informer la population qui est également en attente de ces résultats.

Il remercie également pour la lettre de restitution et la remise en main propre qu'il est prévu de faire, il pense qu'il s'agit d'une bonne solution pour aller en retour vers les personnes qui ont contribué à la qualité de l'étude réalisée.

Monsieur Lionel SAEY – IRSN

Monsieur Lionel SAEY indique qu'il est possible d'avoir un débat. Il est satisfait de voir que les résultats et les programmes d'étude choisis conviennent. Il est important de faire la présentation, qui a été faite en groupe de suivi, juste avant d'avoir une discussion ouverte avec les personnes présentes, et de leur donner les clés pour se faire une idée de ce qu'il en est autour de la centrale. Il a trouvé que la dernière réunion du 29 septembre 2020 avait été très riche en débats et en discussion, et il a noté une forte montée en compétence de l'auditoire qui, de présentation en présentation, commence vraiment à s'acculturer avec toutes les notions qui tournent autour de la radioactivité. Quand on démarre sur le sujet, il n'est pas évident de s'y retrouver, il y trouve vraiment des discussions qui sont assez riches.

L'idée de cette étude est d'avoir une transparence totale et de mettre à disposition les données, les résultats de toutes les études, et l'outil de restitution que l'IRSN est en train de mettre en place et qui sera disponible sur le Web permettra d'accéder à l'ensemble des résultats de mesures qui ont été réalisées sur les prélèvements, et que chacun puisse faire sa propre interprétation, et ils pourront en discuter à l'occasion d'une présentation. Si des personnes souhaitent discuter et avoir plus d'informations, l'IRSN invite à participer au groupe de suivi qui est vraiment un lieu où il est possible d'approfondir l'ensemble des études

et des résultats acquis et répondre de manière plus précise.

Madame Elisabeth CELARD - CLI

Madame Elisabeth CELARD ajoute qu'il existe certes le groupe de suivi, mais qu'un retour est fait à chaque CLI sur l'avancée et les résultats de l'étude.

Madame Ariane PONT – CLI

Madame Ariane PONT informe que si une personne souhaite participer au groupe de suivi, les invitations sont envoyées par le secrétariat de la CLI, il ne faut donc pas hésiter à se manifester au secrétariat de la CLI pour y participer.

Madame Elisabeth CELARD - CLI

Madame Elisabeth CELARD remercie tous les participants, elle a remarqué à un moment donné plus d'une soixantaine de connexions. Elle remercie également tous les intervenants qui ont apporté un éclairage sur certains points spécifiques de la CLI.

Elle s'excuse pour les quelques aléas techniques, mais il s'agit de la première réunion en visio et cette expérience va peut-être leur permettre de refaire ce type de réunion. D'autant plus que le rayon PPI est passé de 10 à 20 km, et elle pense que les personnes qui se trouvent dans ce rayon préféreront une réunion en visio plutôt que de faire un certain nombre de kilomètres.

Elle rappelle que tous les comptes rendus et les présentations de la CLI sont disponibles sur le site du département de l'Isère, dans la rubrique « nos actions, nos risques » et si des questions sont à débattre, le secrétariat de la CLI est à leur disposition. (secretariat.cli@isere.fr).

Elle trouve que la réunion a été assez riche, pas toujours facile à suivre à distance, mais des sujets importants ont été abordés, et des points ont été soulevés qui pourront faire l'objet de leurs prochaines CLI.

6- Questions arrivées à posteriori en suite de la réunion

Question 9

Monsieur PESSEMESSE – CGT

Comment puis-je avoir accès au guide de l'ASN évoqué lors de cette CLI concernant les constructions et la réglementation des événements dans le périmètre des deux kilomètres de la centrale ?

Madame Ariane PONT – CLI

Le lien vers le guide ASN : <https://www.asn.fr/Professionnels/Les-Guides-de-l-ASN/Guide-de-l-ASN-n-15-Maitrise-des-activites-au-voisinage-des-installations-nucleaires-de-base>

Question 10

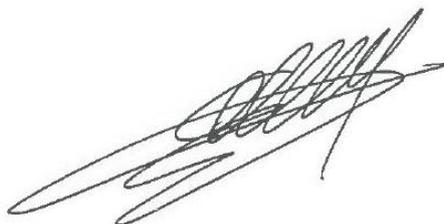
Monsieur Michel ETIENNE – Sauvons notre futur

La version du Plan Particulier d'Intervention pour le grand public a-t-elle été rédigée et, si oui, est-elle téléchargeable sur le site de la préfecture de l'Isère ?

Préfecture 38

Non, le PPI n'est pas accessible sur internet : si une commune le veut, contacter le secrétariat de la CLI à secretariat.cli@isere.fr qui fera part de la demande à la Préfecture pour envoi via un lien de téléchargement.

La Présidente de la CLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elisabeth Célard', written in a cursive style.

Elisabeth Célard